

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 4 AVRIL 2022

L'an Deux mil vingt deux, le 4 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 28 Mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : MM. BIHOREAU P. - BLANCHE N. - CAUDE J. - DUMAS D. -
LANCELOT G. - LELIÈVRE G. - - THIERRY A. -
THILLOU D.

Absents excusés : Mme BASCOP V. (*ayant donné pouvoir à M. DUMAS D.*)
Mme BURGEVIN C. (*ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.*)
M. MASSON C.

Secrétaire de séance : M. LANCELOT G.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2022

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 7 Février 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSÉ PAR Mme BRÉGÈRE-MAILLET - LE TRÉSORIER RECEVEUR (D04)

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge,*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'**exercice 2021** et les décisions modificatives s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2021** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'**exercice 2021**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)
CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 2/7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (D05)

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 10 suffrages exprimés dont 10 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les résultats cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>Section FONCTIONNEMENT</u>	397 631.35 €	439 851.09 €	- 42 219.74 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	98 099.85 €	99 409.97 €	- 1 310.12 €
	=====	=====	=====
	495 731.20 €	539 261.06 €	- 43 529.86 €

Après délibération, le Conseil Syndical :

- . CONFIRME le vote du compte administratif 2021, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et
- . CERTIFIE que Monsieur le Président étant sorti de la séance, le compte administratif 2021 a été présenté en séance conformément à la réglementation sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge*.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (D06)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- . DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

.../...

45092
Code INSEE

SMAEP CHEVILLON ST MAURICE VILLEMOUTIERS
SMAEP CHEVILLON ST MAURICE VILLEMOUTIERS

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 045-200037612-20220404-D06_2022-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Page 3/7

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-42 219,74
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	137 409,02
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	95 189,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	576 039,99
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-163 000,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	95 189,28
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	95 189,28
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Christian BOURILLON Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 08/04/2022 et de la publication le 12/04/2022

A CHEVILLON SUR HUILLARD, le 04/04/2022



Le Président,
Ch. BOURILLON

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 4/7

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR UN POSTE DE FONTAINIER (D07)

Considérant la délibération D10 du 6 Avril 2021 portant recrutement d'un Fontainier à temps complet en contrat à durée déterminée, et D15 du 4 Octobre 2021,

Le Président propose à l'assemblée :

Le renouvellement du contrat à durée déterminée d'un fontainier pour la mission d'installation des compteurs d'eau en radio-relève à compter du 19 Mai 2022 pour 2 ans avec une durée hebdomadaire de 35 heures.

L'augmentation du traitement brut de 75.00 € par rapport au contrat renouvelé à durée déterminée, portant ainsi le salaire brut à ... 1 775.00 € à compter du 19 Mai 2022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE DE :

- Adopter la proposition de Monsieur le Président,
- Inscrire au budget les crédits correspondants.
- Etablir le nouveau contrat à durée déterminée pour 2 ans, ainsi que l'arrêté.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à ce renouvellement dudit contrat à durée déterminée.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 (D08)

Monsieur Le Président a présenté à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2021, qui a été adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les montants cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES
<u>Section EXPLOITATION</u>	482 128.31 €	482 128.31 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	662 481.69 €	662 481.69 €
	=====	=====
TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET	1 144 610.00 €	1 144 610.00 €

Après délibération, le Conseil Syndical CONFIRME l'adoption du Budget Primitif 2022 dans son intégralité, voté avec reprise des résultats de l'exercice 2021, après le vote du compte administratif 2021.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 5/7

ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR (D09)

Considérant le courrier reçu le 24 Mars 2022 émanant du SGC de Montargis avec la liste des dossiers exposant les motifs de non recouvrement.

Après analyse des dossiers présentés,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :

ACCEPTTE l'état d'admission de créances en non-valeur pour les factures d'eau suivantes :

M. OMS Thierry 14 Rue des Perrins 45700 Vimory (Contrat résilié le 15.04.2013)	pour ...	13.60 €	au titre de 2013
---	----------	---------	------------------

Mme BIREN Mélissa (M. RICHARD) 10 Les Buges 45700 Vimory (Contrat résilié le 31.12.2015)	pour ...	47.95 €	au titre de 2013
	pour ...	149.41 €	au titre de 2014
	pour ...	107.42 €	au titre de 2015
	pour ...	173.89 €	au titre de 2016
		=====	
		478.67 €	

Mme LUCAS Céline 4 Rue de la Mairie 45700 St Maurice sur Fessard (Contrat résilié le 31.07.2017)	pour ...	62.25 €	au titre de 2016
	pour ...	124.51 €	au titre de 2017
		=====	
		186.76 €	

Mme HINOT Isabelle 4 Rue de la Mairie 45700 St Maurice sur Fessard (Contrat résilié le 31.07.2017)	pour ...	185.26 €	au titre de 2016
---	----------	----------	------------------

Office Notarial de la Bourboule Succession MAOUS Nicole SCI ICARE 101 Rue de la Chapelle 45700 St Maurice sur Fessard (Contrat résilié le 31.07.2016)	pour ...	437.75 €	au titre de 2016
---	----------	----------	------------------

M. CHOUX Frédéric Indivision 152 Rue de la Bezonde 45700 St Maurice sur Fessard (Contrat en cours ; seuil inférieur à poursuite)	pour ...	0.10 €	au titre de 2019
---	----------	--------	------------------

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 6/7

D09 (suite)

Mme CHASTRAGNAT Martine pour ... 0.10 € au titre de 2019
238 Route de Montargis
45700 Chevillon sur Huillard
(Contrat en cours ; seuil inférieur à poursuite)

Mme LEFRANÇOIS Nathalie pour ... 240.58 € au titre de 2018
171 Rue de la Fontaine Montford pour ... 50.64 € au titre de 2019
45700 St Maurice sur Fessard =====
(Contrat résilié le 17.02.2021) 291.22 €

M ATAMAN ZAFER Lila pour ... 0.10 € au titre de 2019
16 Rue du Château d'Eau
45700 Vimory
(Contrat en cours ; seuil inférieur à poursuite)

M. BRUCY A. Mme SAMOUR M. pour ... 0.02 € au titre de 2019
24 Place du Cas Rouge
45700 Vimory
(Contrat en cours ; seuil inférieur à poursuite)

Mme DUQUENE Monique Succession pour ... 5.47 € au titre de 2019
11 La Grange Fromage
45270 Villemoutiers
(Contrat en cours ; seuil inférieur à poursuite)

Cette dépense, d'un montant total de ... **1 599.05 €** sera mandatée à l'article 6541 en Section Exploitation.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les formalités nécessaires à cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIER M. CHAFEI - 9 Les Grandes Brosses - 45700 VIMORY

A l'issue de la dernière assemblée réunie le 7 Février 2022, Madame BASCOP (Maire de Vimory) devait rencontrer la personne occupant le logement à propos de l'échéancier de paiement convenu avec le Centre des Finances Publiques, et sensibiliser cette abonnée sur le volume important consommé depuis le dernier relevé du mois d'Août 2021.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)
CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 77

Considérant qu'aucune créance due n'a été payée à ce jour, Monsieur le Président demande de rédiger un courriel à Madame BASCOP pour recevoir l'abonnée et lui signifier que, en l'absence de règlement dans un délai de 15 jours suivant cette rencontre, l'intervention d'un huissier sera effective.

Monsieur SAWIKOWSKI rappelle que le contrat de la fille de Madame MICHOUX n'est toujours pas signé pour le logement sis 28 Bis Rue de la Mairie 45700 SAINT MAURICE SUR FESSARD.

Monsieur LELIÈVRE doit rencontrer cette abonnée.

Monsieur LELIÈVRE informe le Conseil de la demande d'ouvrir à nouveau l'eau de la part de Madame DUBOIS Katy au 94 Bis Rue de la Fontaine Montford 45700 SAINT MAURICE SUR FESSARD (contrat résilié le 13.05.2013), sachant qu'aucun permis de construire n'est délivré pour ce terrain et qu'une dette d'eau potable s'élève à ... 1 382.99 € ; un courriel sera envoyé à M. PRIN qui doit régulariser ce paiement auprès du Centre des Finances Publiques de Montargis.

Les élus s'accordent sur un prochain Conseil dont la date est fixée au **Lundi 20 Juin 2022 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures cinquante minutes.